

8/09/17 Début août, La ministre du Travail Mme Pénicaud a annoncé la fin du recrutement en contrat aidé (CUI-CAE) dans le cadre du plan d'économie de 4,5 milliards d'euros dans la Fonction Publique •

De nombreux SES collègues ont appris tardivement qu'ielles ne seraient pas renouvelées et qu'ielles seraient au chômage en cette rentrée ou dans les mois qui viennent !

L'Éducation Nationale dénombre **23 157 suppressions de postes de CUI** et seulement 55.000 renouvellements de contrats aidés d'ici la fin de l'année. Pour résumer, un sur trois est supprimé ! En effet, rappelés à l'ordre par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 qui imposent la scolarisation des élèves en situation de handicap, **les postes de CUI-CAE exerçant des missions d'Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap (AESH) sont maintenus.**

Ainsi, nombre d'agentEs employéEs par les collectivités territoriales n'ont pas été ou ne seront pas ré-embauchés dans les mois à venir. Depuis leur mise en place en 2010, les postes de CUI-CAE existants servaient à pallier au manque d'agent-e-s techniques et administratifs. Ces personnel-le-s réalisent des missions administratives, d'entretien, d'accueil, d'animation ou d'accompagnement des élèves en situation de handicap qui devraient s'effectuer par ailleurs dans le cadre d'emploi statutaire accompagné d'une véritable formation.

1ère étape



mardi 12 septembre

grève et manifestation / 10h30 au Vieux-Port

Dans l'académie d'Aix Marseille, sur les 4213 postes académiques CUI à disposition (de la maternelle au lycée) il n'en reste qu'un peu plus que 2600 dans les établissements scolaires de l'académie d'Aix Marseille. Ces 2600 postes seront prioritairement envoyés sur des AESH et AVS. En réunion, le rectorat a annoncé que s'il y a du reliquat, ce qui est peu probable, ce sera pour les CUI de primaire (aide à la direction) seulement sur des écoles sans décharge de direction et cela ne pourrait se faire que mi-octobre. Il est prévu que fin septembre, aucun CUI actuellement en poste ne sera renouvelé. Le rectorat ne peut plus recruter d'AED, il reste à moyen constant avec deux créations d'établissements et donc déjà du redéploiement.

L'exemple à suivre

Au lycée Saint-Exupéry: la lutte a payé !

Dans ce lycée des quartiers nord de Marseille, 30 postes de contrats aidés devaient être supprimés à la rentrée. Garantie de la reconduction de 10 postes CUI, intervention auprès de la région pour la reconduction de 8 CUI sur poste d'agents entretien. Dans un autre lycée marseillais, suite aux suppressions, ielles se voient contrainTEs de nettoyer à deux 5 étages de salles de labo en 4 heures. **Incroyable mais vrai.**

**Faisons converger les luttes :
le combat contre la loi travail 2 est
aussi un combat contre la précarité**

C'est pourquoi le ministre de L'Education nationale se diversifie dans la précarisation ! Ainsi, il a annoncé le recrutement de plus en plus important de personnelLES sous un statut encore plus indigne que celui des CAE-CUI, les « Services Civiques ».

Des Services Civiques interviennent déjà dans les établissements scolaires pour effectuer des tâches d'accompagnement des élèves en difficulté, de réalisation de projets culturels ou d'animation du temps périscolaire **ou carrément dans les vies scolaires comme c'est le cas dans au Lycée de la Fourragère à Marseille.** Les Services Civiques ne dépendent pas du Code du Travail et perçoivent non pas un salaire mais une « indemnité » de **moins de 600 euros par mois.**

Ils n'obligent même plus l'employeur à financer une formation et ne débouchent pas sur un emploi.

Des postes de service civique sont à pourvoir dans de nombreux établissements et écoles dans l'académie d'Aix-Marseille :174 missions (368 postes) proposées par l'académie d'Aix Marseille. Les fiches de postes sont variées : éducation au développement durable, accompagnement de projet d'éducation à la citoyenneté, etc. De même dans l'onglet décrochage scolaire du service civique, il est proposé des services civiques à plein temps pour des missions dans des établissements scolaires. Enfin, le dispositif «Devoirs faits», imaginés par JM Blanquer au collège pour la rentrée 2017, sera confié en grande partie à «des milliers» de jeunes du service civique.

Ces missions primordiales doivent être assurées par l'Education Nationale et non pas par des associations et doivent être exécutées par des personnelLES titulaires et non pas précaires.

SUD éducation 13 condamne cette décision qui met en difficulté l'organisation de tous les établissements scolaires et conduit à un véritable plan massif de suppressions d'emplois. Nous rappelons que SUD éducation a toujours dénoncé la précarité de ces emplois et réclame donc qu'à mission pérenne correspondent des emplois pérennes.

C'est pourquoi SUD éducation ■ ■ revendique :

- > **l'arrêt du recrutement en contrats précaires**
- > **la titularisation immédiate de tous les personnelEs, sans condition de concours ni de nationalité (enseignant-e, agent-e et médico-sociaux) qui effectuent aujourd'hui des missions de service public en contrat précaire. ■ ■ ■ ■ ■**

Nous appelons les personnelLES de la Fonction Publique à s'organiser et à se mobiliser contre cette mesure de suppression des contrats aidés.

SUD éducation appelle l'ensemble des collègues à se mettre en grève le 12 et à être présentE lors de la manifestation le 12 septembre au Vieux Port à 10h30.

Plusieurs initiatives intersyndicales sont en cours de construction et feront suite à ce premier rendez-vous.